

Rapport final de la concertation continue

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Dates de la concertation continue
17 juin 2023 au 7 septembre 2026

Anne-Marie ROYAL garante désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, 22/09/2026



Sommaire

Sommaire.....	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	4
Préambule.....	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	5
La mission de la garante	5
Fiche d'identité du projet à la suite de la concertation préalable.	6
Maitres d'ouvrage	8
Contexte du projet :	9
Localisation du projet :	10
Caractéristiques principales du projet soumis à la concertation préalable :	10
Coût :	12
Caractéristiques principales du projet présenté à la concertation continue en mai 2026 :	13
Calendrier rappel des étapes :	14
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	15
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	18
Organisation de la concertation continue	18
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	21
Les arguments exprimés	21
La synthèse des arguments	21
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à l'issue de la concertation	24
La suite des procédures participatives	25
Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue	25
La consultation parallélisée	26
Liste des annexes	27

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La société ArcelorMittal porte un projet de production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque dont la concertation préalable s'est déroulée du 23 novembre 2022 au 12 février 2023. Ce projet attendu sur le territoire dunkerquois pour assurer la pérennité de l'activité d'ArcelorMittal tout en réduisant les nuisances (pollution poussières, bruit...) a toujours été espéré de façon ambivalente par la population. Sujet de craintes pour certains (salariés, public...) au niveau du coût de production de l'acier bas carbone et des besoins énergétiques à sa fabrication (électricité, hydrogène). A l'inverse, il nourrit l'espoir dans un environnement « sans poussière » avec moins de pollution et un renouveau économique grâce à une industrie de pointe permettant de garantir la place de Dunkerque sur le marché de l'acier.

Le projet présenté à la concertation préalable en 2022 prévoyait la production de 60% de la capacité du site de Dunkerque avec un processus de fabrication bas carbone. Ce résultat devait être atteint grâce au changement de process d'élaboration de l'acier en supprimant l'utilisation du charbon au profit d'un processus de réduction directe du minerai de fer. Ce nouveau dispositif de production devait permettre de réduire de plus de 36% les émissions de CO₂ du groupe ArcelorMittal France. Les évolutions du marché de l'acier mondial particulièrement en Europe déjà en crise majeure ont conduit ArcelorMittal à différer la décision d'investissement et à redimensionner le projet.

Quelques chiffres clés du projet tel qu'il était présenté initialement :

- 1,8 milliard d'euros d'investissement pour le projet, une capacité de production du site de Dunkerque de 6,8 millions de tonnes d'acier par an (Environ 40% de la production française)
- 36% de réduction d'émission de CO₂ au terme du projet pour ArcelorMittal et 6% des émissions industrielles de la France
- 1,8 tonnes de CO₂ émise par tonne d'acier actuellement et 0,5 tonne de CO₂ émise par tonne d'acier avec cette nouvelle filière.

Puis le redimensionnement du projet est annoncé en fin 2025 :

Le contexte économique peu favorable pour l'acier européen a conduit ArcelorMittal à différer son projet initial dans un premier temps puis à l'adapter tout en réaffirmant sa volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050

La production du site de Dunkerque est ramenée à 5,5 millions de tonnes pour s'adapter au marché actuel de l'acier.

ArcelorMittal annonce son intention d'investir dans un premier four électrique, sur son site de Dunkerque, pour un montant d'environ 1,3 milliard d'euros.

L'installation d'un four à arc électrique et d'un four poche d'une capacité de 2 millions de tonne d'acier brut par an.

27% de réduction des émissions de CO₂ du site.

Ce projet qui permet de maintenir l'emploi sur le site, est présenté par les équipes d'ArcelorMittal comme une étape vers la production d'acier plus durable sans engagement calendaire sur d'autres installations permettant de poursuivre la réduction de l'empreinte carbone d'ArcelorMittal sur Dunkerque.

Le 10 février 2026 en présence de Monsieur Macron la confirmation de la construction d'un four électrique est annoncé par ArcelorMittal avec l'investissement de 1.3 milliard d'euros

Le 12 février 2026 Bruno RIBO CEO d'ArcelorMittal France informe la CNDP de l'adaptation du projet et du lancement de la première étape du programme reposant sur la mise en œuvre d'une filière électrique, avec l'installation d'un four à arc électrique et d'un four de métallurgie en poche.

Les enseignements clefs de la concertation continue

L'intérêt manifesté par le public, les élus, la société civile (motion du CESER Hauts de France du 18 décembre 2024) a rappelé l'attachement au site ArcelorMittal Dunkerque et son importance dans la sidérurgie française et dans le processus de décarbonation de l'industrie française particulièrement en région des Hauts de France.

Alors que depuis le début de la concertation, les craintes avaient été exprimées par la population régionale sur le devenir du site et de ses salariés si la production d'acier bas carbone n'était pas compétitive, l'effondrement du marché de l'acier en Europe et la concurrence internationale ont mis en évidence les doutes sur les perspectives de développement régional qu'offrent la décarbonation de l'industrie avec ses nouvelles filières.

Dans cette phase de concertation continue et vu le nombre de projets industriels sur la zone portuaire de Dunkerque ce sont les impacts socioéconomiques qui ont été les plus questionnés tant par les publics adultes que par les publics jeunes. L'intérêt des jeunes rencontrés pour le processus de concertation était significatif. La qualité des supports utilisés, des interventions réalisées par les équipes ArcelorMittal peut expliquer les spécificités d'accueil de cette concertation sur un territoire où vu le nombre de procédures de concertation en cours une certaine lassitude existe et une démobilitation du public. Plus de quatre mille personnes ont participé à un événement au moins de la concertation continue entre juillet 2023 au 29 juin 2026.

La reprise de la concertation continue en mai 2026 a fait évoluer les questionnements. Tout en manifestant une satisfaction de voir garantie la pérennité du site industriel avec cet investissement, l'inquiétude sur l'avenir de la décarbonation, l'incertitude sur le phasage pour attendre la neutralité carbone en 2050 et sa faisabilité ont été des sujets d'interrogations pour de nombreux et nombreuses participant.e.s ainsi que les conséquences pour le territoire en matière de pollution. La fiabilité et les coûts de production de la nouvelle filière ont été débattus. Des sujets restent encore à approfondir sur les impacts du chantier tant en interne que pour la population sur un territoire qui va connaître de nombreux chantiers en parallèle avec leurs impacts respectifs.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque, menée du 23 novembre 2022 au 12 février 2023, ArcelorMittal a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Anne-Marie ROYAL de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport final de la garante, couvrant la période d'août 2025 à septembre 2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant cette période et il indique les préconisations de la garante pour la suite du dialogue territorial pendant la procédure parallélisée qui s'ouvre (anciennement enquête publique) et au-delà.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

24 juin 2022 : La CNDP est saisie par ArcelorMittal, RTE et Natran (anciennement GRTgaz)

23 novembre 2022 au 12 février 2023 : concertation préalable sous l'égide de Anne-Marie ROYAL et Jean -Michel STIEVENARD

12 mars 2023 : Publication du bilan de la concertation préalable établi par la garante et le garant

10 mai 2023 : Publication par les maitres d'ouvrage des enseignements qu'ils tirent de la concertation et de leur réponse au bilan des garants.

7 juin 2023 : Avis de la CNDP sur la complétude de la réponse publiée par le porteur de projet et nomination d'une garante pour la concertation continue

Juillet 2023 : début de la concertation post concertation préalable (concertation continue), sous l'égide d'Anne-Marie ROYAL (lettre de mission du 16 juin 2023)

17 juillet 2024 : Publication du 1^{er} rapport intermédiaire de concertation continue

21 Aout 2025 : Publication du 2^{er} rapport intermédiaire de concertation continue.

7 septembre 2026 : Désignation de Peggy CARTON commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Lille.

22 septembre 2026 : Publication du rapport final de concertation continue.

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informée sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- Les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public.
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet à la suite de la concertation préalable.

ArcelorMittal, premier producteur d'acier en France, a choisi d'agir sur la source principale d'émission de CO₂ de la sidérurgie primaire et de revoir ses process de fabrication, afin de répondre aux ambitions européennes et nationales de réduction des émissions de carbone dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet pour sa capacité actuelle de production d'acier, le volume annuel d'émissions de CO₂ d'ArcelorMittal France est de 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque, et de 0,5 millions de tonnes pour l'ensemble de ses 6 autres sites de production.

Afin de réduire ses émissions globales de CO₂ de 36% à l'horizon 2030, la stratégie d'ArcelorMittal France consiste à transformer en profondeur la manière de produire l'acier tout en conservant la capacité de production actuelle du site de Dunkerque :

- Réduire les émissions de CO₂ à la tonne d'acier produite avec le nouveau process, pour passer d'1.8 tonne de CO₂ à 0.5 tonne de CO₂ en 2027 par tonne d'acier produite à Dunkerque.
- Maintenir la capacité de production de 6,8 millions de tonnes d'acier sur le site de Dunkerque avec un haut fourneau en parallèle aux nouvelles installations.

Le descriptif du projet se trouve dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site de la concertation : <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/>

Ce projet fait partie d'un triptyque d'actions pour tendre vers la neutralité carbone de la production d'acier à l'horizon 2050 conformément aux directives européennes. Il correspond à la seconde phase du triptyque.

L'augmentation de l'utilisation de l'acier recyclé de substitution de la fonte dans le processus de fabrication des aciers à chaud constituait la phase 1. Grâce aux travaux initiés en 2022, le taux d'acier recyclé a doublé sur le site de Dunkerque. Ce levier a déjà permis de diminuer de 8 % les émissions de CO₂ du site de Dunkerque.

Le troisième levier consisterait à capter le CO₂ résiduel. Une fois purifié, ce CO₂ peut être transporté vers différentes destinations. Il peut être soit utilisé dans des processus industriels soit stocké dans des couches géologiques profondes, particulièrement celles sous-marines qui contenaient initialement du gaz naturel.

Pendant la première année de concertation continue (Juillet 2023- Juillet 2024), le projet de production d'aciers à basse émission de CO₂ a connu 2 évolutions majeures par rapport au projet initial :

La première évolution concerne la diminution de la consommation en eau avec à la fois :

- La non-cr ation d'une nouvelle station de pompage dans le bassin maritime. Au sein du futur proc d , l'eau de mer sera utilis e pour refroidir les installations. Pour ce faire, ArcelorMittal Dunkerque va s'appuyer sur la station de pompage d'eau de mer d j  existante. Cette eau va  tre r cup r e et refroidie dans des tours a ror frig rantes
- L'utilisation de l'eau de pluie qui sera collect e en amont du site, pour la nettoyer et la r utiliser   la place d'eau industrielle.

La seconde  volution concerne l' volution des implantations :

- Avec le regroupement des nouvelles implantations afin de limiter les impacts et faciliter l'organisation future du site et celle du chantier.
- Un d placement vers le sud du site de l'emplacement du raccordement au r seau 400 000 volts

Cependant ce projet qui devait  tre valid  par un engagement de financement avant la fin 2024 ne verra pas le jour sous cette forme compte tenu des  volutions du march  de l'acier en Europe, avec une baisse de la demande de 20 % en cinq ans et une augmentation significative des importations repr sentant d sormais 30 % du march .

L' quipe d carbonation a continu  de travailler sur les diff rentes  tudes et un projet recentr  plus compatible, selon ArcelorMittal, avec le contexte  conomique et financier europ en. Les d cisions finales d'investissement ont  t  annonc es en mars 2026. Pour pr server les perspectives  conomiques du projet, ArcelorMittal a d cid  notamment de revoir les orientations du projet et d'annuler pour le moment certains investissements, notamment l'implantation du DRI (r duction directe du fer ou Direct Reduction of Iron). La part des « ferrailles », plus exactement des aciers recycl s, dans l' laboration des aciers est amplifi e, sans d passer les 60% de la mati re premi re utilis e dans le nouveau processus afin de maintenir la qualit  et les sp cificit s des aciers produits sur le site de Dunkerque.

Avant d'engager l'investissement sur le projet de production d'aciers   basse  mission de CO₂ sur le site de Dunkerque, ArcelorMittal r clamait la lev e de nombreuses incertitudes r glementaires impactant fortement la sid rurgie et un m canisme d'ajustement carbone aux fronti res efficace, ainsi que des mesures de d fense commerciale plus robustes pour lutter contre la concurrence extra-europ enne « d loyale » et la s curisation du co t des approvisionnements en  lectricit  bas carbone.

Le cadre européen évoluant dans l'objectif d'être « plus favorable à la souveraineté industrielle et la défense de l'industrie européenne de l'acier au travers deux mécanismes majeurs :

- La défense commerciale : Le renforcement des mesures de sauvegarde avec des quotas réduits pour les aciers provenant de l'extérieur de l'Union Européenne ;
- Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) : L'application de cette taxe carbone aux frontières vise à rétablir l'équilibre et à mettre l'ensemble des acteurs sur un pied d'égalité au moment où le produit entre sur le territoire européen, compensant le fait que les industriels européens doivent payer pour leurs émissions de CO₂.

En parallèle à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique

- La signature d'un contrat d'Allocation de Production Nucléaire le 26 décembre 2025 pour les sites d'ArcelorMittal en France par EDF sécurisant l'approvisionnement électrique bas carbone sur 18 ans et la compétitivité du projet.

Ces évolutions ont permis le 10 février 2026 la confirmation de l'investissement de 1.3 milliard d'euros pour la décarbonation de la production d'acier sur le site de Dunkerque.

Maitres d'ouvrage :

Le projet initial était porté conjointement par trois maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France pour le projet de production d'acier à basse émission de CO₂, RTE pour le renforcement de l'alimentation électrique du site et Natran (GRTgaz) pour le renforcement de son alimentation en gaz naturel.

ArcelorMittal France est une filiale du groupe ArcelorMittal, entreprise leader de la sidérurgie qui fournit des aciers de haute qualité pour de grands secteurs d'activité tels que l'automobile, le bâtiment, l'énergie, l'emballage et l'industrie. En 2021, le groupe a produit plus de 69 millions de tonnes d'acier. Il compte 158 000 salariés dans 60 pays. Dont 15 350 en France.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire public de transport d'électricité en France.

En tant que gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en France, RTE instruit, la demande de raccordement du projet de décarbonation d'ArcelorMittal France au réseau public de transport d'électricité pour un raccordement en 400 000 volts par liaisons souterraines, indispensable à la mise en œuvre du projet d'ArcelorMittal ce qui lui confère le rôle de co-maître d'ouvrage.

Natran (GRTgaz) assure des missions de service public visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz naturel.

L'unité de réduction directe n'étant plus au programme du projet arrêta le 10 février 2026, la fourniture de gaz naturel n'est plus nécessaire au projet et conduit au retrait de Natran de la maîtrise d'ouvrage

Contexte du projet :

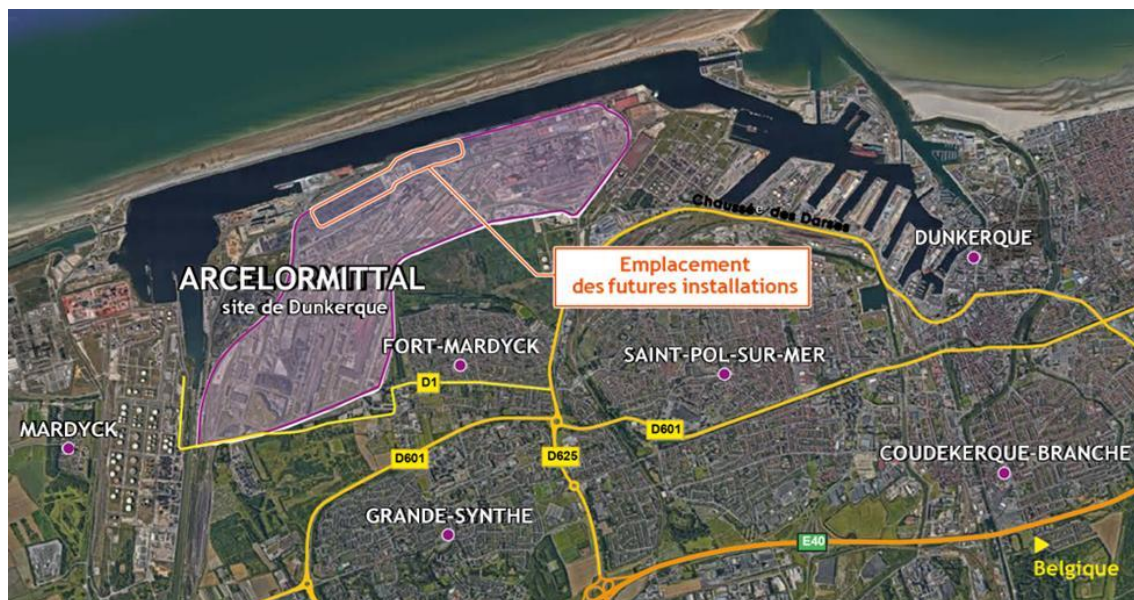
Ce projet s'intègre dans une volonté industrielle du groupe ArcelorMittal de s'adapter au nouveau marché décarboné européen et s'intègre dans une évolution du site sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque pour atteindre la neutralité carbone en 2050 à terme et de réduire de près de 6% les émissions industrielles françaises.

ArcelorMittal Dunkerque est le plus gros émetteur de CO² de la zone portuaire et s'inscrit dans la dynamique territoriale de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque qui s'est engagée dans la décarbonation de ses activités qui représentaient 21 % des émissions industrielles de CO² de France en 2020.

Une dynamique entre les acteurs locaux sur le territoire dunkerquois a permis en 2023 au dunkerquois d'être le premier territoire lauréat de l'appel à projet ZIBAC (zone industrielle bas carbone). En parallèle le développement du dunkerquois se fait par l'accueil de nouvelles industries de l'économie de la décarbonation dont des *gigafactory* de production de batteries mais également la filière amont et aval de la batterie et des projets et se poursuit avec une diversification des filières industrielles qui se développent ou projettent de s'implanter (pharmaceutique, biocarburants, data-center...).

Localisation du projet :

L'implantation des nouvelles installations se fait dans le périmètre du site de Dunkerque d'ArcelorMittal dans lequel l'activité doit se poursuivre en parallèle à cette implantation (carte dossier de concertation préalable)



Caractéristiques principales du projet soumis à la concertation préalable :

Pour rappel, le projet, présenté à la concertation préalable, consistait à transformer profondément la manière d'élaborer l'acier en changeant les procédés de production. A l'issue de sa mise en œuvre, la filière actuelle dite "Haut-Fourneau" ne devait plus représenter que 40% de la capacité existante en ne maintenant qu'une partie des équipements actuels en production significativement ralentie.

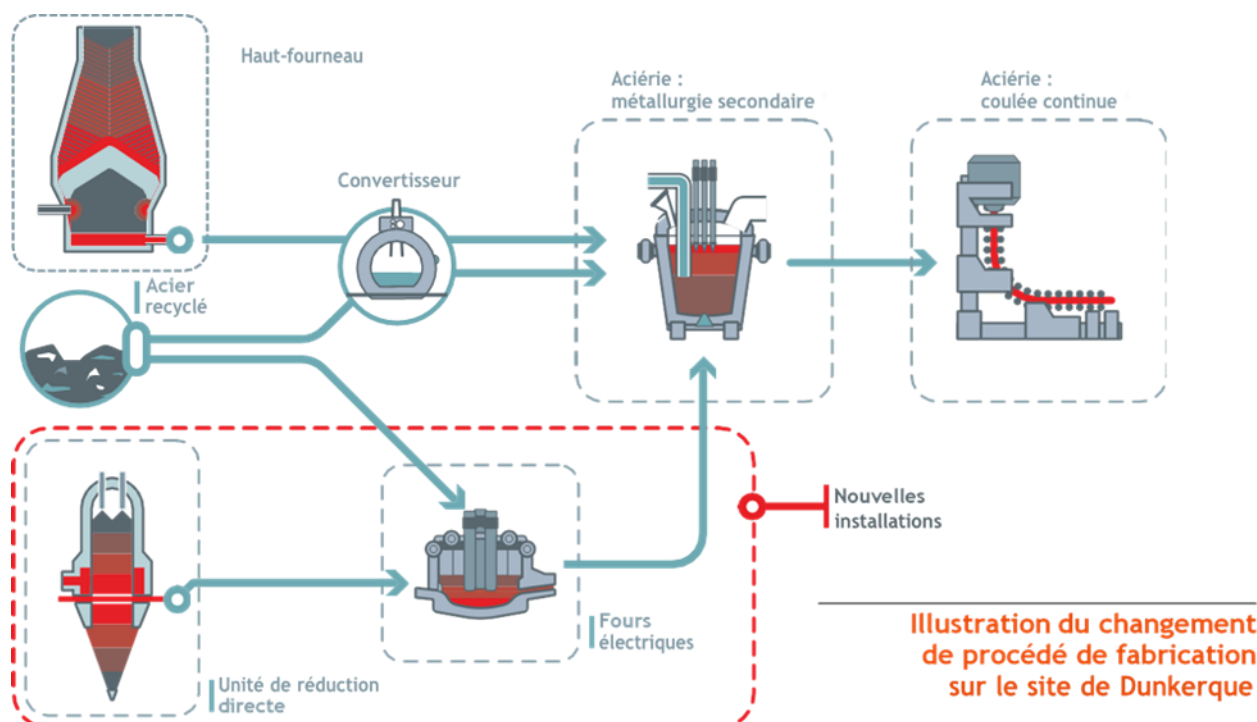
La mise en œuvre de ce nouveau procédé de production d'acier était prévue avec les nouvelles installations suivantes :

Une unité de réduction directe du fer : elle réduit, par du gaz naturel dans un premier temps puis par l'utilisation de l'hydrogène, les oxydes de fer (naturellement présents dans le minerai de fer) en fer métallique pré-réduit, sans le faire fondre. L'innovation principale de la filière consiste à séparer l'opération de réduction de celle de fusion, dont l'association simultanée au sein des hauts-fourneaux nécessitait jusqu'alors l'utilisation de carbone sous forme de coke (dérivé du charbon obtenu par pyrolyse dans la cokerie).

Deux fours électriques (à arc électrique) : les deux nouveaux fours prévus sont à arc électrique, fonctionnant avec du courant alternatif (le charbon, en tant que source d'énergie de la production d'acier, sera ainsi remplacé par l'électricité).

Deux fours électriques poches qui permettent l'affinage de l'acier liquide et l'ajustement de sa température avant les étapes ultérieures de fabrication qui resteront identiques au processus actuel pour permettre l'expédition de l'acier sous forme de brame (grosse plaque) ou de coil (rouleau).

Illustration du changement de processus extrait du dossier de concertation produit par ArcelorMittal lors de la concertation préalable correspondant au projet initial.



Installation d'un four à arc électrique et d'un four poche sur le site, étape du projet validé le 10 février 2026

Les conditions économiques n'étant pas réunies pour la mise en place de ce projet global, une solution progressive a été retenue par ArcelorMittal pour sécuriser la mise en place de la filière de production des aciers plats avec fours électriques

Le four à arc électrique permet de réduire fortement les émissions de CO₂ en réduisant la combustion de coke¹ traditionnellement utilisé dans les hauts-fourneaux. Aujourd'hui, la filière haut-fourneau génère en moyenne 1,8 tonne de CO₂ par tonne de brame d'acier produite.

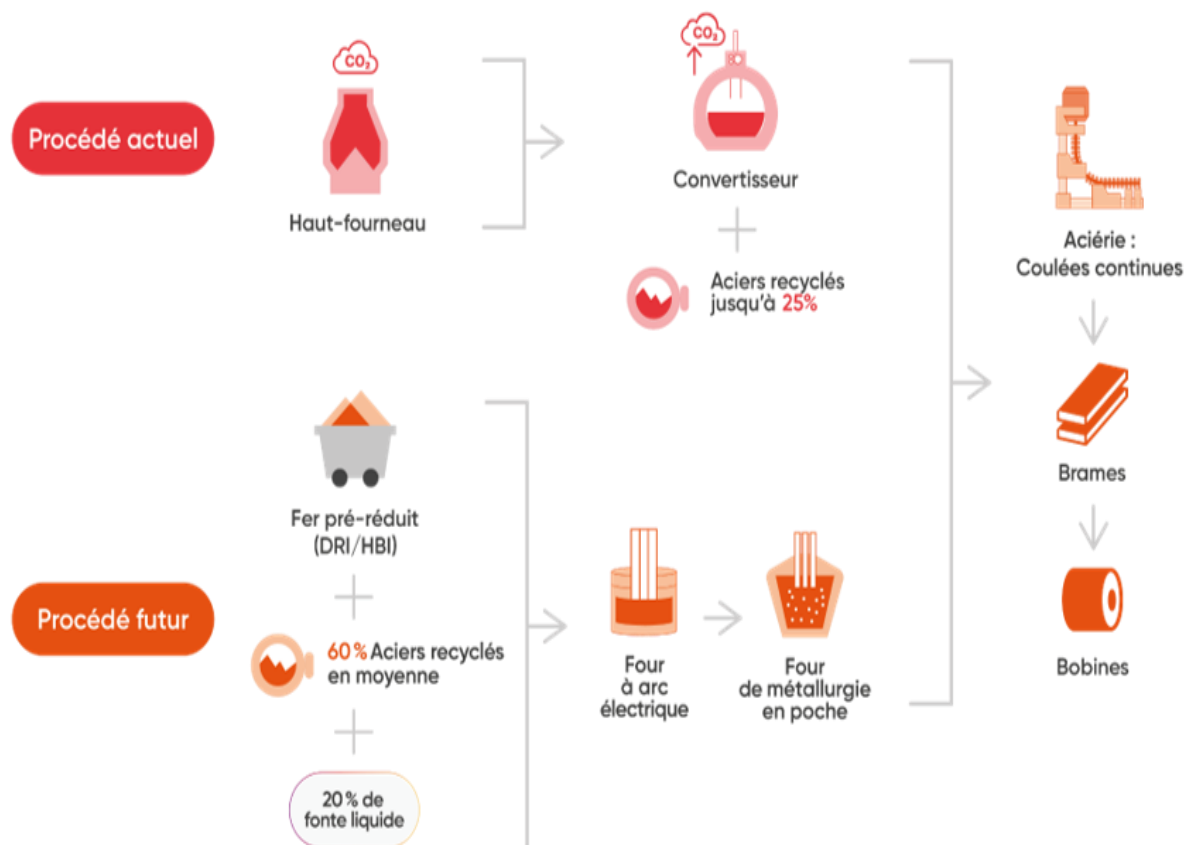
La nouvelle filière décarbonée repose sur l'utilisation d'un four à arc électrique alimenté par 60% d'aciers recyclés, environ 20 % de minerai de fer pré-réduit et 20 % de fonte.

Ce mix est une moyenne en fonction du type d'acier attendu par le client et de la disponibilité de la fonte produite sur le site par le processus de fabrication de l'acier avec un haut fourneau. Le four à arc électrique est apte à fabriquer de l'acier exclusivement avec de l'acier recyclé mais pour les aciers plats fabriqués sur le site de Dunkerque 80% d'acier recyclé est le maximum acceptable dans le processus.

¹ * Le coke est un résidu solide de charbon constitué essentiellement de carbone, obtenu par un chauffage à très haute température. Il sert de combustible dans les hauts-fourneaux

Ce mode de fabrication présentera une empreinte carbone nettement inférieure, de l'ordre de 0,4 tonne de CO par tonne de brame d'acier produite. Cette baisse s'explique par l'utilisation plus importante d'aciers recyclés, combinée à une énergie essentiellement électrique décarbonée. Cependant, cela fera presque doubler la consommation électrique du site, ce qui nécessite d'anticiper ces besoins.

Schéma ArcelorMittal de présentation des processus de fabrication de l'acier sur le site de Dunkerque à l'issue du chantier



Coût :

Le coût du projet, sous cette forme, a évolué depuis le dossier de la concertation préalable, il était estimé à 1,8 milliard en juillet 2024. ArcelorMittal devait bénéficier d'une aide financière de l'État à hauteur de 850 millions d'euros, actée par la signature d'une convention de financement avec l'ADEME. Cette aide était conditionnée à l'utilisation de l'hydrogène pour le processus de réduction directe

Au vu du marché actuel de l'acier, ArcelorMittal a revu les ambitions de son projet sur le site de Dunkerque et son phasage, l'investissement passe à 1,3 milliard. Cette somme doit permettre d'implanter un four à arc électrique (EAF) et un four poche pour une production de 2 millions de tonnes d'acier brut bas carbone par an. La différence entre l'investissement initial et actuel pour l'installation d'un seul four électrique vient des couts fixes de l'installation d'une nouvelle filière de production sur le site en activité :

- Des coûts d'aménagements du site par exemple les chantiers de libération foncière, de déconstruction et de dévoiement de réseaux, afin de libérer l'espace nécessaire aux travaux de génie civil nécessaires pour l'installation des équipements et l'extension du parc à « ferrailles »
- Des équipements complémentaires nécessaires comme la connexion du nouveau complexe (EAF et four-poche) implanté à une centaine de mètres de l'aciérie actuelle par une nouvelle voie ferrée lourde adaptée au déplacement des poches de 300 tonnes.

Cet investissement sera cofinancé, par les certificats d'économie d'énergie (CEE), un mécanisme de régulation qui encourage les économies d'énergie et la réduction des émissions de CO₂.

Les CEE sont un dispositif encadré par une réglementation nationale stricte qui oblige les fournisseurs d'énergie à financer des actions et travaux en faveur des économies d'énergie.

Le montant de cette aide pourra atteindre 50 % de l'investissement et sera définitivement connu une fois le four électrique en service. En effet, l'aide dépend des économies d'énergie effectivement réalisées, mesurées à l'aide de tests probants après la mise en service de l'EAF.

Caractéristiques principales du projet présenté à la concertation continue en mai 2026 :

Suite à l'évolution du projet, celui-ci peut être présenté comme un projet de fabrication d'acier à basse émission de CO₂ grâce à l'installation d'un four à arc électrique (EAF) et d'un four de métallurgie en poche (LMF). Ces équipements devront permettre la production maximum de 2 millions de tonnes d'acier brut par an avec une empreinte carbone divisée par trois, tout en réduisant progressivement l'usage du haut-fourneau actuel.

La production actuelle de l'acier du site de Dunkerque est de 5,5 millions de tonnes d'acier brut avec 2 Hauts fourneaux compte tenu des évolutions du marché et devrait rester à ce niveau avec la mise en place du four à arc électrique. Celui-ci remplaçant un Haut fourneau sans que la capacité de production du site ne soit diminuée.

En 2030 le site de Dunkerque devrait fonctionner avec :

- 1 Haut-Fourneau (n°4),
- 2 convertisseurs
- 1 Four à arc électrique
- 3 coulées continues

Aujourd'hui 2 Hauts-Fourneaux, 3 convertisseurs et 3 coulées continues sont en fonctionnement.

Calendrier rappel des étapes :

1. A la rentrée de septembre 2024 le calendrier du projet était décalé par rapport au dossier initial de plusieurs mois compte tenu des études complémentaires nécessaires pour ce projet dans un site industriel en activité.
2. En septembre 2024, l'enquête publique était planifiée pour début 2025 (avec la nouvelle procédure prévue dans la loi industrie verte). Les équipements étant prévus pour une mise en service dernier trimestre 2027. Le dépôt du dossier d'autorisation du projet GRTgaz était prévu dans les mêmes temps pour une mise en service en septembre 2027. Pour RTE, la procédure n'avait pas été modifiée, une phase d'étude prévue en 2025 pour une autorisation 3^e trimestre 2027 et une mise en service du raccordement 400 000 volts au 2^e semestre 2030, de 2027 à 2030 une alimentation transitoire avec les lignes en 225 000 volts est envisagée.
3. Le 25 novembre 2024, par flash info adressé au personnel des sites en France, ArcelorMittal réaffirmait qu' « *ArcelorMittal France reste engagée dans son programme de décarbonation, le projet n'est pas arrêté !* » mais aucune date n'a été confirmée alors que l'équipe décarbonation continuait de travailler sur les différentes études. De nombreuses incertitudes réglementaires impactaient fortement cette industrie : « nous avons besoin d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières efficace, ainsi que de mesures de défense commerciale plus robustes pour lutter contre la concurrence extra-européenne déloyale. Nous attendons aussi de connaître le détail du « Plan Acier » de la Commission européenne. A l'échelle européenne, la décarbonation de nos installations représente des investissements de plusieurs milliards d'euros, qui vont façonner l'avenir de notre groupe pour les décennies à venir. Il est donc important de prendre les bonnes décisions. » extrait du flash info interne du 20/11/24.
4. Le 24 avril 2025 ArcelorMittal a annoncé un plan de suppression de 636 postes sur les 15 400 emplois existants dans le groupe ArcelorMittal France.
5. En parallèle au plan de sauvegarde de l'emploi avec 636 suppressions d'emplois dont 295 à Dunkerque, le groupe a continué d'investir 254 millions d'euros sur le site de Dunkerque dans 3 chantiers majeurs pour la pérennisation du site (réparation majeure du haut-fourneau 4 (démarrage le 15/4/2025), remettre aux standards l'agglomération 3 (environnement et productivité) et le remplacement du convertisseur 5 de l'aciérie.
6. Alain Le Grix de la Salle, Président d'ArcelorMittal France a été auditionné par les députés de la Commission des finances, le 9 juillet 2025, il a confirmé que :

« • *La convention d'investissement de l'ADEME (subvention de l'Etat de 850 millions d'euros) est prolongée jusque fin 2025 avec une obligation de commande d'un DRP (unité de réduction directe) et le passage de ce DRP à l'hydrogène. Mais vu le coût actuel du gaz naturel et de fabrication de l'hydrogène le DRP est décalé.*

- *L'Europe représente 55% des ventes d'ArcelorMittal. Cet acier est produit en Europe. Pour Alain Le Grix de la Salle il n'est pas question de délocaliser la production à destination du marché européen en dehors de l'Europe.*
- *Il annonce à cette occasion que le projet de décarbonation, se limitera à un four et sera confirmé en septembre en fonction des garanties apportées par l'Europe. Pour l'utilisation de l'hydrogène dans l'industrie, il n'y a pas de modèle économique en France aujourd'hui ; Il faut des expérimentations.*
- *Le montant de 1,2 milliard d'euros pour un seul four intègre l'adaptation du site pour intégrer ce four dans l'usine existante. Cet investissement dans la restructuration du site ne sera pas à renouveler par la suite pour d'autres implantations contribuant à cette phase du projet de décarbonation de la production d'acier sur le site Ce four devrait pouvoir être opérationnel en 2028 2029. »*

7. Le 10 février 2026 l'engagement dans le projet de décarbonation objet de la concertation était confirmé avec la mise en place d'une première phase comportant un EAF et un four poche livrable en 2029 pour la première coulée afin d'atteindre une réduction des émissions de CO₂ en 2030

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

La CNDP dans son avis du 7 juin 2023 considère que la réponse publiée par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation préalable répond globalement à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants. Dans ce même avis, la CNDP recommande aux porteurs de projet ainsi qu'aux acteurs locaux (extraits de la délibération) que :

« Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous outils de concertation nécessaires pour toucher un large public à l'occasion de la concertation continue.

Les thématiques suivantes soient en particulier approfondies :

- *le montage financier du projet,*
- *le bilan énergétique,*
- *les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects).*

RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois.

GRT mette en place ses réunions d'organisation de chantier en lien avec la concertation continue en associant tous les publics concernés.

L'Etat, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et les services correspondants.»

À la suite du bilan de la concertation préalable, les maitres d'ouvrage se sont engagés tant sur la mise en place d'une procédure de concertation continue innovante et renforcée que dans la production des réponses aux questions correspondantes à des sujets encore à l'étude. Ces réponses devaient être produites sous forme de fiches permettant d'avoir un maximum d'informations de façon simple.

Entre le début de la concertation continue et octobre 2024 de nombreux événements ont permis à ArcelorMittal de poursuivre le dialogue dans 35 actions et événements publics (visites de site, conférences, ateliers jeunes, stands lors d'événements sportifs, forums, actions de proximité, réunions en mairies et dans les établissements scolaires, expositions...). qui ont réuni près de 3500 personnes dont des jeunes (scolaires et étudiants) le grand public, les parties prenantes locales, les acteurs institutionnels et les salariés. Ces temps collectifs ont permis à ces différentes catégories de personnes quelles que soient leurs fonctions d'échanger leurs arguments, de s'écouter et de contribuer à l'adaptation du projet aux réalités et besoins territoriaux les thématiques les plus fréquemment abordées lors de ces temps furent : les impacts environnementaux, l'énergie, l'emploi, l'implantation du site, le calendrier, les choix techniques...

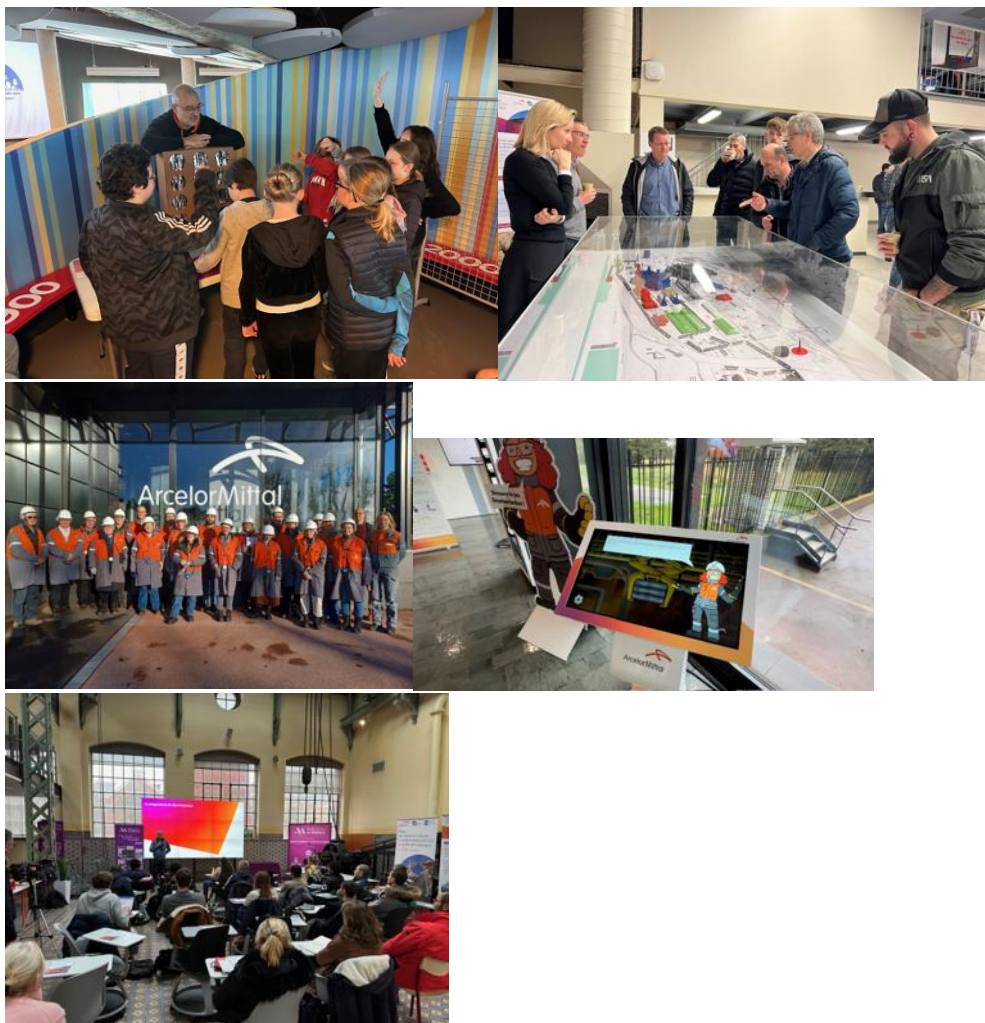
Le site internet de la concertation a été revu pour une meilleure ergonomie, il permet de façon simple d'accéder à l'ensemble du processus de concertation avec tous les comptes rendus, les présentations... Il est régulièrement consulté avec un nombre de visiteurs important pour une concertation continue (plus de 2000 visiteurs et visiteuses par trimestre en 2025 par exemple)

ArcelorMittal a mis en place processus de concertation actif et engageant, appuyé par une large gamme d'outils innovants (maquettes, films 3D, jeux pédagogiques...) et une équipe d'« ambassadeurs » des membres de l'équipe « Décarbo » et des différents services dont les RH qui se sont mobilisés pour participer à ces temps de concertation, écouter dialoguer, expliquer... sur l'ensemble du processus de concertation près de 100 collaborateurs (de tout niveau) ArcelorMittal ont été acteurs dans au moins un temps de concertation.



La mascotte du programme de décarbonation que l'on retrouve sur le jeu interactif et sur les stands

Cette présence a permis à ces professionnels de mieux comprendre le vécu des habitants du dunkerquois par rapport à la sidérurgie et à cette équipe de mettre en place une information accessible, régulière et adaptée aux publics.



Photos ArcelorMittal

Les réponses apportées par les équipes d'ArcelorMittal jusqu'en octobre 2024 (date de suspension des temps de concertation) avaient besoin d'être redéfinies ou à minima adaptées au nouveau calibrage et phasage du projet. Les impacts sur le bruit ne seront pas les mêmes selon le projet de même pour l'approvisionnement, la consommation énergétique, les emplois ...

Au-delà du projet soumis à la concertation ArcelorMittal a fourni des éléments sur le processus de captation du CO² avec la présentation du retour d'expérience sur le projet 3D DMX sur le site de la concertation. En parallèle il a fourni une information sur l'actualité concernant le site de Dunkerque avec deux communiqués.

Ces efforts de transparence des équipes locales d'ArcelorMittal ne purent cependant répondre aux demandes du public. C'est le besoin de connaître les décisions prises pour le projet de décarbonation et son phasage, sa viabilité qu'exprimaient les différents publics.

Les 2 rapports intermédiaires de la concertation continue résument cette période.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Organisation de la concertation continue

- **Conférence de presse**, le 29 avril
13 journalistes présents et 17 articles, reportages télévisuels et radio
- **Dates de cette nouvelle séquence de concertation** : 19 mai 29 juin 2026 (6 semaines)
- **Réunion publique** à l'Hôtel Communautaire de Dunkerque, le 19 mai 2026. Cette réunion a mobilisé 57 participant.e.s (hors représentants de la maîtrise d'ouvrage)
- **Visites du site avec temps d'échanges autour du projet de décarbonation** :
 - Mercredi 20 mai : focus sur les enjeux environnementaux 13 participant.e.s
 - Mercredi 3 juin : focus sur l'énergie 23 participant.e.s
 - Samedi 20 juin : focus sur l'emploi et la formation 25 participant.e.s



personnelle

photos ArcelorMittal et

- **Exposition sur le projet aux Grands Bureaux** : vidéos et maquette 3D, du 20 mai au 27 juin 2026
Elle a accueilli 669 personnes pendant les temps où une personne au moins d'ArcelorMittal assurait une permanence avec accueil d'un groupe. Ce chiffre ne prend pas en compte le personnel, les agents des entreprises sous-traitantes ni les personnes ayant un rendez-vous aux Grands Bureaux qui l'ont visité seul.e.s
 - Dans le Hall des Grands Bureaux d'ArcelorMittal Dunkerque du 20 mai au 27 juin
 - Cette exposition est constituée de vidéos et maquette 3D, photo montages...
 - 43 visites commentées ont été organisées pour des étudiants, des partenaires, des associations, des administrations, des riverains...
 - Ouverte à tous du lundi au vendredi, de 9h à 18h



Photo ArcelorMittal

➤ **La réunion des riverains** le 4 juin 2026

A l'occasion de cette réunion semestrielle qui permet de faire un point d'information et de débats sur le fonctionnement du site et ses impacts pour les dunkerquois, une présentation du projet de décarbonation a été effectuée suivi d'une série de questions réponses

➤ **Des supports de communication**

- **Supports papier** Un triptyque de présentation du projet 500 exemplaires et une plaquette de présentation du projet de 30 pages tirée à 300 exemplaires
- **Support expo itinérante** 3 jeux de 4 roll-ups didactiques
- **Une campagne radio** sur Delta FM pour promouvoir la visite : du 22 au 29 mai 2026 ; du 8 au 13 juin 2026 ; comprenant 30 spots de 30 secondes sur Delta FM Dunkerque, 30 spots sur Delta+ et 30 spots sur Delta Flandres ;
- **Une insertion dans La Voix du Nord** le 12 mai 2026 (format 1/2 page).
- **Communication sur les réseaux sociaux**

Un post de fin avril 2026



LinkedIn : · Vues : 8 525, Interactions : 117, Clics : 4 475

Instagram : · Vues : 1685, Interactions : 27

Facebook : · Vues : 5446, Interactions : 72

Le post de fin mai 2026, sponsorisé et poussé vers les gens de la région de Dunkerque

LinkedIn : · Vues : 18 130, Interactions : 185, Clics vers un lien : 185

Instagram : · Vues : 277 877, Interactions : 3763, Clics vers un lien : 208

Facebook : · Vues : 5446, Interactions : 950 · Clics vers un lien : 2154

➤ **Le site internet de la concertation continue :**

<https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/>

Sur celui-ci sont intégrés les comptes rendus et documents de la concertation dont les fiches thématiques, les questions et contributions ainsi qu'un film en motion-design

Ce site a été consulté par 2300 visiteurs distincts dans la période de concertation. Ces personnes ont cliqué 5943 fois pour consulter les 10 pages ayant reçues le plus de visites. Celles-ci présentent soit des informations sur les temps de concertation soit des documents de la concertation comme la fiche technique sur le Four à Arc Electrique

4 contributions ou cahiers d'acteurs ont été déposés et une série de questions mais celles-ci étaient majoritairement des prises de contacts de prestataires éventuels ou des dépôts de demande d'emploi. Ces questions à caractère personnel n'ont pas été publiées sur le site contrairement aux 8 questions concernant des points particuliers du projet.

All Visitors

2,3K

↑ 254,2 % compared to the previous 90 days

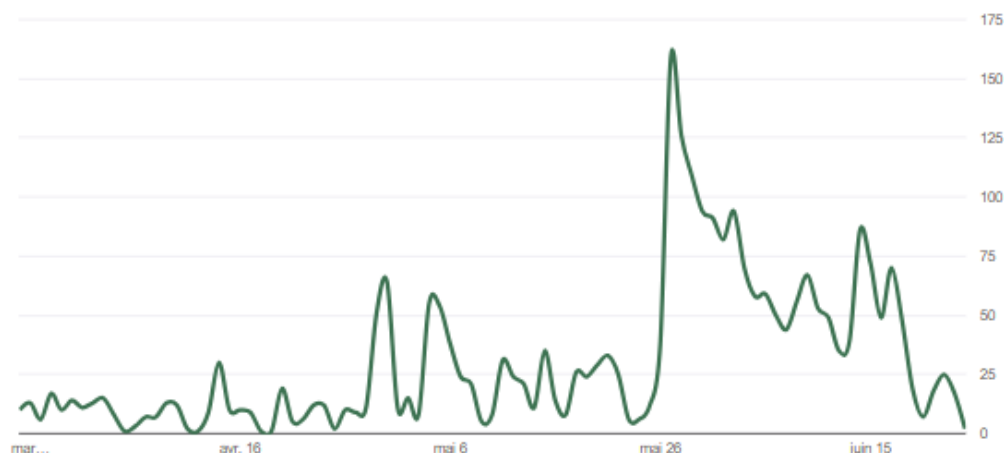


Tableau de fréquentation fourni par ArcelorMittal

Les pics de fréquentations correspondent aux annonces ArcelorMittal

➤ **Actions d'information en direction du personnel**

2 diffusions à 7000 exemplaires par courrier à l'adresse personnelle des salariés : l'une d'un triptyque de présentation du projet à vocation interne et l'autre pour un numéro du journal interne dédié projet

5 coffee-break ont rassemblé 1500 participants

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Ces différents temps ont été riches en échange et adaptés aux différents publics. Cependant les délais de mise en œuvre de cette concertation et la période des temps d'échanges n'a pas permis d'aller à la rencontre d'étudiants ou de scolaires, mais 225 jeunes ont visité l'exposition lors de visite de l'usine soit en tant que demandeurs d'emploi soit d'une visite dans le cadre de leur cursus scolaire ou supérieur.

La qualité et la diversité des supports d'information ont permis une prise de connaissance rapide du projet dans sa dimension actuelle. Sur la courte période des 6 semaines pour des temps de concertation le nombre de questions a été significatif de cette appropriation. La 60° de questions posées pendant ces réunions ainsi que la centaine pendant l'exposition ou la réunion des riverains ont signifié un besoin de précision sur le processus de fabrication son coût sa fiabilité, sur l'évolution de la pollution au-delà de la seule diminution du CO² émis mais également sur le chantier et les impacts sociaux économiques des projets industriels sur le territoire.

Les échanges furent de qualité avec des présentations claires et des participants respectueux des règles de prise de parole.

Cependant il est à déplorer que l'absence des acteurs publics (services de l'Etat, CUD...) n'ont pas permis aux participants d'exprimer aux responsables des stratégies d'aménagement du territoire les questions relevant de leur domaine de responsabilité.

Sur cette courte période de 6 semaines, entre le 19 mai et le 29 juin, plus de 700 personnes ont pu prendre connaissance des modalités de mise en œuvre du projet, du mécanisme qui a conduit à ce choix technologique. Ces personnes n'avaient pas pour la plupart participé aux autres étapes de la concertation. La faible présence de personnes ayant déjà participé à d'autres temps de concertation (moins d'une centaine) malgré les invitations personnelles peut s'expliquer par un accès autre à l'information : dans le dialogue interne sur le projet et la consultation importante du site internet

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

Pendant cette dernière période de concertation de très nombreux points ont été questionnés par le public et ont reçus des réponses directement (via les comptes rendus des réunions ou via les fiches thématiques).

L'intérêt pour ce projet et les modalités d'organisation des temps d'échanges ont facilité la liberté d'expression et un réel approfondissement des thèmes abordés grâce au questionnement des personnes présentes.

➤ La viabilité économique du projet, les modalités de financement

Comme pendant la concertation préalable et les temps de concertation continue, la faisabilité du projet est interrogée « *les conséquences de la forte consommation électrique du projet dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, comment ArcelorMittal sécurise cet approvisionnement ainsi que la viabilité économique globale ?* ». «

« Le contrat de 18 ans signé avec EDF à l'échelle d'ArcelorMittal France intègre-t-il les différents scénarios d'évolution future du site de Dunkerque, et notamment l'installation potentielle d'un second four à arc électrique ? Par extension, l'arrivée d'un second four à moyen terme nécessitera-t-elle un nouveau renforcement des infrastructures de transport d'électricité de RTE ? »

« Pourquoi ce modèle d'installations bas carbone n'est pas généralisé à l'échelle internationale, alors que des procédés traditionnels utilisant le charbon continuent d'être construits ailleurs dans le monde, quels leviers permettront de rendre l'usage du charbon moins attractif économiquement ?

➤ **CO₂ et poussières**

Ce sujet a fait l'objet de nombreuses questions plus techniques qui peuvent être reprises dans les quatre thématiques reprises dans les verbatims suivant

« Quelles conséquences pour le bilan global en CO₂ de la transformation d'importer du fer pré-réduit au moyen d'énergie fossile »

« Pour le CO₂ résiduel est-ce qu'ArcelorMittal a déjà engagé des solutions de ré-usage ou de capture+/stockage ? »

« L'impact en termes de CO₂ et de rejet de poussière ? »

« Demande de précision méthodologique concernant le chiffre de 0,6 tonne de CO₂ émise par tonne d'acier : ce calcul intègre-t-il uniquement les émissions directes générées sur le périmètre physique du site, ou prend-il en compte l'empreinte carbone produite en amont de la filière ? »

Ces questions font apparaître une demande (non exprimée auparavant) de compréhension des modalités de calcul sur l'ensemble de la chaîne de production les scopes 1, 2 et 3². Les questions ont donné lieu à la publication d'une fiche thématique sur les gaz à effet de serre par l'équipe décarbonation.

➤ **Planning de mise en œuvre et robustesse du procédé de fabrication**

Une certaine inquiétude s'est exprimée sur la fiabilité du processus et les risques de celui-ci par rapport à la filière des Hauts fourneaux.

« Ayant travaillé trente ans dans une industrie utilisant des fours électriques, je m'interroge sur la sensibilité de ces outils aux pannes (notamment sur les transformateurs) et l'importance de la maintenance. Comment anticipez-vous ces aspects, et comment le site se positionnera face à la concurrence chinoise sur les coûts et la qualité ? »

« Quel est le planning précis de mise en œuvre ? »

« Comment le four électrique sera alimenté lors des arrêts de maintenance programmés des hauts-fourneaux ? »

² Le Scope 1 regroupe les émissions directes de gaz à effet de serre produites sur le site de Dunkerque. Elles proviennent des installations industrielles, des procédés de fabrication de l'acier et des combustibles utilisés pour leur fonctionnement.

Le Scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la production de l'électricité achetée et consommée par le site

Le Scope 3 regroupe les autres émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur, en amont comme en aval de la production

➤ **Le processus de fabrication**

Les évolutions du processus et le phasage par rapport au projet initial présenté à la concertation a conduit à des questions tant sur le phasage que sur les choix technologiques

« La provenance des volumes massifs d'acier recyclé nécessaires pour alimenter ce nouveau four électrique. »

« Les 20% de fonte liquide présentés dans le schéma du procédé futur proviennent ils des hauts fourneaux ? »

« Pourquoi abandonner l'installation de l'unité de réduction directe (DRP) sur le site de Dunkerque ? »

« Est-ce que le fer pré-réduit (DRI/HBI) sera acheté à l'extérieur pour le procédé futur aura également été réduit au moyen de charbon ou via une autre méthode ? ».

« Le rôle du "four de métallurgie en poche". »

« Dans la perspective d'un deuxième four, l'ensemble de l'aciérie suffira ou faudra t'il reconstruire une aciérie complète ? »

➤ **Les impacts et notamment sur le bruit et les poussières** : *« on en a déjà beaucoup. Vous disiez que c'était plus bruyant que maintenant. Est-ce qu'on doit investir dans des « boules Quies » ? »*

« Quel est le pourcentage prévu de baisse des émissions de poussières ? »

« Une préoccupation majeure est exprimée, concernant l'impact écologique lié à la fabrication des équipements commandés à l'étranger, ce qui pourrait s'apparenter à un déplacement des problématiques environnementales ».

➤ **Le raccordement électrique**

Celui-ci a été questionné tant dans son tracé que ses conséquences mais surtout sur la capacité de fourniture d'énergie pour faire face à la fois au réchauffement climatique et aux besoins industriels de la décarbonation.

« Quels sont les scénarios réels de l'entreprise à long terme quant à l'installation d'un deuxième, voire d'un troisième four électrique. Pour évaluer le maintien ou l'évolution de cette ambition industrielle, le projet de raccordement électrique de RTE a t'il fait l'objet d'une modification à la baisse par rapport aux études de base ? »

« N'est-t-il pas possible de remplacer la ligne 400 000 volts proche des maisons du poste dit du «Puythouck » par une ligne souterraine ? »

« Une inquiétude a été formulée quant aux risques de coupures d'électricité pour les particuliers lors des pics de consommation (chauffage en hiver ou climatisation en été). Qui des industriels ou des particuliers seront prioritaires en cas de tension sur le réseau, et quel sera l'impact futur de l'arrivée des data centers dont la consommation est continue ? »

« Interrogation sur les risques potentiels pour la santé publique liés aux rayonnements électromagnétiques générés par le passage de lignes à très haute tension à proximité. »

➤ Le chantier

Ne sont reprises ici que les questions posées en réunion et ne concernant que le MO dans les réponses, pour la circulation générée par le chantier, les verbatims ci-dessous sont ceux pouvant en partie trouver une réponse dans l'organisation du site, d'autres questions font plus état des inquiétudes des dunkerquois et des interrogations sur les retombées socio-économiques des contraintes et des choix d'ArcelorMittal. Pour les autres questions posées via les contributions et celles posées en réunion concernant davantage les décideurs publics voir le chapitre suivant

« Quel est le calendrier du chantier, pouvez-vous nous indiquer ce qu'il va devoir mobiliser en personnel et ressources financières ? »

« Interrogations sur les meilleures solutions de mobilité pour la phase travaux mais aussi pour la phase d'exploitation en intégrant les contraintes de sécurité sur le site avec un poste de garde et donc que les lignes régulières de transport en commun qui ne peuvent pas entrer sur le site. »

« L'usage des véhicules personnels compte tenu du nombre de contraintes avec les transports en commun de temps d'attente, d'absence de navette... »

« Pour la réalisation des travaux, le maître d'ouvrage fera t'il appel à de la sous-traitance locale, nationale ou internationale ? »

➤ Les ressources humaines

Les questions posées sont des questions générales du public, celle relevant de poste précis ou sur les modalités de recrutement ont fait l'objet de réponse individuelle ou d'une invitation à consulter le site dédié. *« Questionnement sur la pénibilité de certains postes et les besoins de répétabilité dans le manufacturing, est ce que des fonctions seront remplacées par l'intelligence artificielle ou l'automatisation ? »*

« Les 2 000 personnes évoquées concernent bien la phase des travaux ? Est-ce que les effectifs du site resteront les mêmes par la suite ? »

« Les formations concerneront elles uniquement les salariés en place ou des recrutements externes sont-ils prévus ? Quel est le volume de création d'emplois visé ?... »

.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à l'issue de la concertation

Ces interrogations sont de deux ordres :

➤ Celles concernant le projet et sa mise en œuvre :

Exemple la contribution des Amis de la Terre dunkerquois :

« Le changement de procédé industriel vise essentiellement à réduire les émissions de CO2, mais qu'en est-il pour la réduction des polluants de type dioxines, plomb, dioxyde d'azote, PM10 et PM2,5, COV, monoxyde de carbone, etc... C'est aussi cette pollution-là, très importante depuis des décennies, qui impacte la santé de la population de l'agglomération dunkerquoise ! »

« Les risques technologiques sont insuffisamment décrits, expliqués, avec des mesures de prévention et de maîtrise clairement expliquées. Une fois de plus, il nous est dit qu'une « étude de dangers sera réalisée ». Pourtant, les risques devraient déjà être déterminés, analysés, pour bien mesurer la pertinence (ou pas) du projet. »

Ces questions n'ont pas reçu à ce jour de réponses, les résultats des études terminées pendant l'été n'ont pas encore donné lieu à une actualisation du site de la concertation. L'ensemble des études devraient être terminées pendant la consultation parallélisée et permettre une information du public. La publication du résumé non technique de l'étude de danger (obligatoire) devra, lui, être publié sur le site de la concertation rapidement.

➤ Celles concernant les impacts environnementaux et socio-économiques du chantier

De nombreuses questions ont été posées sur ce sujet ArcelorMittal y a répondu partiellement avec une fiche chantier sur le site de la concertation cependant celle-ci indique la nécessité d'anticiper les besoins du territoire. Les associations, les riverains et bon nombre d'acteurs du territoire restent en attente de précisions et d'information venant de la CUD et de l'Etat en particulier. La question posée par l'ADELFA dans sa contribution résume le questionnement général

« Concernant la phase « chantier », nous nous questionnons beaucoup sur les conditions d'accueil des salariés qui œuvreront sur ce chantier titanesque, alors même que sur l'agglomération dunkerquoise et sa zone industrialo-portuaire (ZIP) se développeront plusieurs chantiers concomitants de grande importance !

Comment héberger dignement ses milliers d'ouvriers ? Comment les soigner et plus encore en cas de période de risque épidémique – alors même que les habitants du dunkerquois peinent à trouver un médecin traitant et que la médecine du travail est elle-même sous calibre sur notre territoire pourtant fortement industrialisé ?

Il est question d'installer une base vie pour plus de 2000 salariés à proximité du site et pour une durée de plus de 3 ans, mais quels seront les impacts de l'équivalent d'une petite ville de 2000 habitants en termes de besoin en eau potable et surtout de traitement / rejet des eaux usées ou de traitement des déchets ?

Autant de questions qui ne trouvent pas de réponse dans le dossier du maître d'ouvrage mais qui devront être anticipées par les pouvoirs publics et collectivités locales. »

Ces interrogations sur les transformations du territoire sur la période longue des chantiers nécessitent au-delà de réponses d'ArcelorMittal sur les impacts environnementaux de la base vie et des impacts directs de bruits ... pendant la consultation parallélisée, et via une mise à jour de la fiche chantier pour laquelle ArcelorMittal s'est engagée, la mise en place d'un dialogue territorial avec toutes les parties prenantes dont le monde associatif et des temps ouverts à tous pour permettre une synergie des actions qui seront mises en œuvre.

La suite des procédures participatives

Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue

La poursuite d'un dialogue de qualité jusqu'à la mise en service des installations tant en interne qu'avec la population et les acteurs du territoire est importante. Elle pourra prendre plusieurs formes selon les phases du projet et en particulier du chantier, point crucial qui catalyse de nombreuses inquiétudes sur le dunkerquois et au-delà en particulier sur les impacts socio-économiques cumulés par les différents chantiers en simultané sur la zone portuaire.

Cette poursuite du dialogue ne concerne pas seulement ArcelorMittal, il est demandé qu'elle soit mise en place par différents canaux de façon coordonnée tant par la CUD que par les différentes administrations publiques en associant largement les acteurs du territoire.

La consultation parallélisée

La garante recommande que dans cette nouvelle procédure, sous l'égide de la commissaire enquêtrice, l'historique de la concertation soit présenté, tout en indiquant comment la concertation a influencé l'élaboration du projet.

La consultation parallélisée est programmée sur 3 mois du 15 octobre au 15 janvier.

Une intervention du porteur de projet, voire de la garante éventuellement, devrait permettre de rappeler les points de vigilance exprimés par le public pendant la concertation, les engagements des maîtres d'ouvrages et les acteurs du territoire.

La garante de la CNDP peut être associée à cette rencontre d'ouverture de la consultation et reste à la disposition de la commissaire enquêtrice afin de faciliter la poursuite du dialogue.

Le site internet mis en place pour la concertation devra continuer à être alimenté par l'équipe ArcelorMittal.

Liste des annexes

Annexe 1 lettre de mission

Annexe 2 Courrier du 12 février 2026 ArcelorMittal

Le président

Paris, le 16 juin 2023

Madame,

Lors de sa séance plénière du 07 juin 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 23 novembre 2022 au 12 février 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 12 mars 2023. En mai 2023, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 07 juin 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux généraux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 – Recommandations pour la concertation continue sur le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens d'information et tous les outils de concertation nécessaires pour toucher un plus large public à l'occasion de la concertation continue ;
- à l'occasion de la concertation continue, certaines thématiques soient approfondies, en particulier :
 - le montage financier du projet ;
 - le bilan énergétique ;
 - les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects) ;
- RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois ;
- GRT Gaz mette en place ses réunions d'organisation de chantier dans le cadre de la concertation continue, en associant tous les publics concernés ;
- L'État, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et sur les services correspondants.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations. En ce qui concerne la dernière recommandation, je vous informe que l'avis du 07 juin a été adressé aux différentes collectivités territoriales et acteurs locaux.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous présenterez avec le maître d'ouvrage à la CNDP les modalités de l'information et de la participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre. Il est important que vous soyez associée, dès maintenant, à l'élaboration des modalités à venir, aussi afin de pouvoir garantir la mise en place des réunions publiques de « reddition des comptes » à venir. Ces réunions devront permettre de présenter aux publics les enseignements tirés par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable.

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Marc PAPINUTTI

Madame Anne-Marie ROYAL

Garante de la concertation continue portant sur le projet de production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque



ARCELORMITTAL FRANCE
Site de Dunkerque
Direction
3031, rue du Comte Jean
CS 52508 – F-59381 DUNKERQUE
Cedex 1
www.arcelormittal.com

CNDP

A l'attention de M. Marc PAPINUTTI
244 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Dunkerque, le 12 février 2026

Objet : Courrier d'information et demande d'avis

Monsieur le Président,

Par la présente, nous souhaitons vous informer de la décision d'ArcelorMittal France de relancer la concertation continue autour de son projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque et d'en préciser le nouveau contexte.

Après une période marquée par une forte instabilité du marché de l'acier en Europe, caractérisée notamment par une baisse durable de la demande et une pression accrue des importations, ArcelorMittal France a poursuivi un travail d'adaptation de son projet industriel afin de garantir à la fois sa viabilité économique, sa cohérence industrielle et sa contribution effective à la décarbonation de la sidérurgie.

Dans ce cadre, l'entreprise a confirmé le lancement d'une première étape décisive du programme de décarbonation du site de Dunkerque, reposant sur la mise en œuvre d'une filière électrique, avec l'installation d'un four à arc électrique (EAF) et d'un four de métallurgie en poche (LMF). Cette étape constitue un engagement industriel fort, représentant un investissement estimé à 1,2 milliard d'euros, et s'inscrit pleinement dans la continuité des principes qui ont fondé le projet initialement soumis à concertation.

Cette première phase permettra d'atteindre des gains significatifs et mesurables en matière de décarbonation dès 2030, avec une réduction estimée à environ 25 % des émissions de CO₂ du site, sur la base d'un scénario de production d'environ 5,5 millions de tonnes d'acier brut par an. Le changement de procédé engagé repose notamment sur une augmentation substantielle de la part d'acier recyclé, pouvant atteindre jusqu'à 60 % dans la filière électrique, en substitution progressive des procédés les plus émetteurs.

Le projet demeure par ailleurs évolutif par conception. La trajectoire industrielle retenue est compatible, à terme, avec des développements complémentaires, qu'il s'agisse de

Siège social
ArcelorMittal France
Immeuble Le Cézanne
6, rue André Campra
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
France

T +33 (0)1 71 92 00 00
www.arcelormittal.com
www.france.arcelormittal.com
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 700 000 000 euros
562 094 425 R.C.S. Bobigny

ArcelorMittal Dunkerque T +33 (0)3 28 29 30 00
3031, rue du Comte Jean
CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
France

l'installation d'un second four électrique ou du recours ultérieur à une unité de réduction directe, sous réserve des conditions techniques, économiques et réglementaires.

Les caractéristiques structurantes précédemment concertées sont maintenues :

- la capacité globale de l'aciérie est conservée ;
- le raccordement au réseau électrique 400 kV de RTE demeure prévu, RTE restant co-maître d'ouvrage du projet ;

En revanche, GRTgaz n'est plus concerné à ce stade, l'unité de réduction directe qui nécessitait un nouveau raccordement au réseau de gaz naturel n'étant pas intégrée à cette première phase.

Dans ce contexte, ArcelorMittal France souhaite relancer la concertation continue, suspendue depuis janvier 2025, afin de présenter de manière transparente cette version revue du projet et sur laquelle ArcelorMittal s'engage désormais, d'en expliciter les motivations, le calendrier et les impacts, et de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et le public.

Nous proposons notamment l'organisation, dès la relance du projet, d'une réunion publique de présentation, en lien étroit avec notre garante, afin de partager les nouveaux éléments du projet ainsi que les jalons à venir.

Par ailleurs, nous renforcerons les actions de pédagogie et d'échanges pour favoriser une bonne appropriation des évolutions du projet, tant auprès de nos collaborateurs que de l'ensemble des parties prenantes (habitants du territoire, associations, élus, d'autant plus nécessaires que les conseils municipaux auront été renouvelés, etc.).

Cela se traduira notamment par la mise à disposition de supports d'information et d'un site internet actualisés, d'un espace dédié aux questions-réponses accessible à tous, par la présentation du projet modélisé en 3D dans nos locaux, ainsi que par l'organisation de visites et de temps d'échanges thématiques ouverts au public.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur les modalités pratiques de cette relance, dans le respect du cadre défini par la Commission Nationale du Débat Public.

Comptant sur votre soutien dans cette démarche et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bruno RIBO
CEO ArcelorMittal France


bruno.ribo (Feb 12, 2026 10:00:44 GMT+1)

Siège social
ArcelorMittal France
Immeuble Le Cézanne
6, rue André Campra
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
France

T +33 (0)1 71 92 00 00
www.arcelormittal.com
www.france.arcelormittal.com
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 700 000 000 euros
562 094 425 R.C.S. Bobigny

ArcelorMittal Dunkerque T +33 (0)3 28 29 30 00
3031, rue du Comte Jean
CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
France

